

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Contributions
budgétaires

OBJET :
**REACTUALISATION
DES SURTAXES EAU
ET
ASSAINISSEMENT**

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphanie, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

La Commune de Castelnaudary, pour répondre à l'aménagement de quartiers et au développement économique, lance chaque année plusieurs chantiers relatifs à l'extension et au renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Ces travaux sont financés par la Commune grâce aux surtaxes eau et assainissement, aux subventions et à l'emprunt.

Monsieur le Maire indique qu'en raison d'un programme d'aménage et de rénovation de réseaux, une augmentation des surtaxes eau et assainissement raisonnée est indispensable.

Monsieur le Maire précise que les surtaxes eau et assainissement, nécessaires aux investissements, sont des composantes qui représentent 17% du prix global de l'eau et de l'assainissement; les autres 83% correspondant aux parts de la Lyonnaise des Eaux, de l'Agence de l'eau et de l'Etat.

Monsieur le Maire propose d'augmenter pour l'année 2016 les surtaxes communales de 0,02 € par m3 pour l'eau et également pour l'assainissement et ce en maîtrisant une augmentation du prix global de l'eau assainie en dessous de 1%.

Ainsi, le montant des surtaxes eau et des surtaxes assainissement passeraient au 1^{er} juillet 2016 de 0.42 € H.T à 0.44 € H.T par m3.

APRES AVIS de la Commission des Finances du 07 avril 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de porter pour l'exercice 2016 la surtaxe eau et la surtaxe assainissement à 0.44 € H.T par m3.

PRECISE que ces montants seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2016.

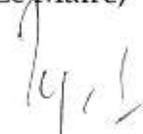
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

15 AVR. 2016

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

14 AVR. 2016

Par publication le :

15 AVR. 2016

Par délégation,

Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-80-DE